



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réhabilitation des cités minières

Question écrite n° 3372

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur le programme d'amélioration de l'habitat 1997 de la SAS Soginorpa. En effet, à fin juin 1997, la SAS Soginorpa avait réalisé des travaux d'amélioration de l'habitat sur 411 logements seulement. A titre comparatif, sous la précédente gestion Sacomi, ces chiffres s'étaient élevés à 658 logements au premier semestre 1994, 949 logements au premier semestre 1995 et 648 logements au premier semestre 1996. Par ailleurs, alors que les objectifs affichés par la SAS Soginorpa pour l'année 1997 ne sont que de 1 566 logements réhabilités, il rappelle que la précédente gestion Sacomi avait atteint les chiffres suivants : 1 904 logements réhabilités en 1994 et 1 979 logements réhabilités effectivement en 1995 en dehors des mises en chantier. Ces données, qui traduisent un net recul de la politique de rénovation des logements miniers depuis la prise de contrôle de la SAS Soginorpa par Charbonnages de France, s'inscrivent par ailleurs dans un contexte où la SAS Soginorpa a eu la possibilité de contracter, depuis le début de l'année 1997, 496 MF d'emprunts et des facilités de trésorerie énormes. Possibilité qui avait été refusée à la Sacomi. Dans ces conditions, il s'interroge sur les raisons de l'échec de la gestion de la SAS Soginorpa qui, malgré des moyens financiers supérieurs à ceux dont disposait la Sacomi, présente un bilan moindre et bien loin des objectifs annoncés au moment de sa création (2 000 logements réhabilités par an). Il pose parallèlement la question de savoir si ce bilan médiocre ne s'explique pas par de nouvelles remontées financières opérées au cours du premier semestre 1997 par la SAS Soginorpa au bénéfice de Charbonnages de France et au détriment de cette population minière qui ne cesse de réclamer le droit à un logement décent.

Texte de la réponse

Pour permettre à la SAS Soginorpa de poursuivre son effort de réhabilitation du parc minier, la délégation locale de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) a passé deux conventions avec celle-ci pour fixer les conditions dans lesquelles cet effort pourrait être garanti. Ces deux conventions prévoyaient de réserver sur la dotation régionale 30 MF. Le montant vient d'être porté à 45 MF par avenants, ce qui, pour un montant moyen de subvention de 35 000 F/logement, permettra la réhabilitation d'environ 1 300 logements et correspondra à l'ensemble des dossiers susceptibles d'aboutir d'ici à la fin de l'année. Pour accompagner ce programme, la Caisse des dépôts et consignations a proposé de mettre à la disposition de la SAS nouvellement constituée 250 MF sous forme de prêts, ce qui permettra de débloquer les opérations déjà subventionnées en 1996 et qui n'ont pas encore démarré, faute pour l'ancienne structure d'avoir pu bénéficier de la capacité légale d'emprunter. Pour préparer la programmation 1998, des groupes de travail sont organisés sous l'autorité des sous-préfets d'arrondissements avec l'ensemble des partenaires concernés pour aboutir à une programmation tenant compte des évolutions prévisibles des besoins en logements locatifs. Le ministère de l'industrie interrogé précise qu'il n'y a aucune perte de recette de la Soginorpa qui serait constituée par des remontées financières vers les caisses de Charbonnages de France. Le code général des impôts permet aux groupes de sociétés d'être intégrés fiscalement. Soginorpa, comme les autres filiales du groupe Charbonnages de France, a opté pour cette intégration fiscale. C'est donc en application de cette intégration que Soginorpa a versé le montant de l'impôt sur

les sociétés à Charbonnages de France qui acquitte alors l'impôt sur les sociétés éventuellement dû par l'ensemble consolidé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3372

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3059

Réponse publiée le : 26 janvier 1998, page 466